Province de Québec
MRC de Montcalm
Municipalité de Sainte-Julienne

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil, qui se déroulera le 11 août 2026, à 20h00, à l'hôtel de ville situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Lot 6 512 558, rue Léon-Landry

Objet de la demande de dérogation mineure 2026-0049 :

La demande de dérogation mineure 2026-0049 vise à :

- Permettre la construction d'un bâtiment unifamilial jumelé situé à 5,45 mètres de la limite de propriété avant secondaire, alors que la grille de zonage indique une distance minimale de 6 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce mardi 28 juillet 2026

(signé)
Jérome Morin
Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint